

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 19 juillet 2019

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du vendredi 19 juillet 2019

Date de la convocation : 09 juillet 2019

Heure d'ouverture de la séance : 19 h 00

Heure de la clôture : 20h53

Présents : Jean-Yves MÂCHARD, Jean-Pierre PASUTTO, Marie-France CHARPENTIER, Julien MOREL, André DERISOUD, JACQUEMOUD Christian.

Absents : Stéphane BURDIN, Stéphane ANTHOINE-MILHOMME, Stéphanie MATTANA, Mickael GOUTAZ.

Absent excusé : Fabien COUTURIER

Procuration: Fabien COUTURIER a donné procuration à Marie-France CHARPENTIER.

Secrétaire de séance : Marie-France CHARPENTIER

Le Maire demande au conseil de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Recensement de la population en 2020.
- Enfouissement de réseaux secs – Chemin du Moulin.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

1. Approbation des comptes rendus du vendredi 29 mars 2019 et du mardi 28 mai 2019 :

Le Conseil Municipal adopte les comptes rendus tel que présentés.

2. Convention entre les communes de CHESSENAZ, ELOISE, CHENE-EN-SEMINE, SAINT-GERMAIN-SUR-RHONE, FRANCLENS, CLARAFOND-ARCINE et VANZY

Depuis plusieurs années, les communes de CHESSENAZ, ELOISE, CHENE-EN-SEMINE, SAINT-GERMAIN-SUR-RHONE, FRANCLENS, CLARAFOND-ARCINE et VANZY se concertent pour organiser les cérémonies commémoratives et diverses manifestations sur La Semine. Suite à la fusion des 3 Communautés de Communes et la création de la CC-UR, les communes de La Semine auront aussi la gestion du terrain de football de la Croisée. Il convient de signer une convention pour définir les modalités de participations financières. Les tours de rôle pour les cérémonies commémoratives seront définis en début d'année par les maires des 7 communes. Chaque année, la commune de Chêne-en-Semine procédera aux paiements de toutes les factures. (La participation de chaque commune est définie au prorata du nombre d'habitants par commune et du potentiel fiscal (réf INSEE au 1^{er} janvier année n)).

Cette convention sera reconductible tacitement jusqu'à la reprise de la compétence par un autre organisme. Toute commune pourra se retirer de cet engagement, avant le 31 décembre de l'année pour l'année N+1, avec accord des 6 autres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les termes de cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY**

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 19 juillet 2019

3. Télétransmission des dossiers de commandes publiques via l'application @CTES

Vu la délibération 2013/02/04 du 28 février 2013 autorisant Mr le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis.

Considérant que la transmission des dossiers de commandes publiques peut s'effectuer sous forme dématérialisée via l'application @CTES depuis le 1^{er} janvier 2019.

Il convient de signer un avenant à la convention @CTES pour permettre la dématérialisation de ces dossiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à la dématérialisation et la télétransmission des dossiers de commandes publiques.

Donne son accord pour que Monsieur le Maire signe l'avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des dossiers de commandes publiques.

Autorise Monsieur le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis.

4. ONF: Etat des coupes de bois pour 2020

Monsieur le Maire explique que l'Office national des forêts (ONF) est tenu chaque année de porter à la connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes prévues au programme de l'aménagement en vigueur et des coupes non réglées que l'ONF considère comme devant être effectuées à raison de motifs techniques .

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition des coupes relevant du Régime Forestier, faite par l'ONF pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2020 présenté dans le tableau ci-dessous.

Numéro de Parcelle	Type de coupe	Volume total présumé réalisable en m3	Surface à parcourir en hectare	Année prévue par le plan d'aménagement	Année proposée par l'ONF	Coupe réglée/ Coupe non réglée proposée par l'ONF
C	IRR	22	0,8	2019	2020	Réglée

Souhaite rencontrer les services de l'ONF. Informe le Préfet de Région de la suppression de cette coupe proposée par l'ONF

5. Agrandissement et rénovation de la salle des Associations - Attribution du lot électricité

Vu la délibération DEL 2018 06 035 du 28 septembre 2018, autorisant Monsieur le Maire à lancer une consultation pour la réalisation des travaux de réaménagement de la salle des associations.

Vu le choix des élus de ne pas lancer de consultation pour le lot "électricité" afin d'effectuer les travaux en interne.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 19 juillet 2019

Vu la décision N°01/2019 du 28 mai 2019 qui stipule que la commune n'est pas en mesure de pouvoir réaliser ces travaux en interne et qu'il est nécessaire de faire appel à une entreprise extérieure. Mr le Maire lance une consultation pour un seul lot: la réalisation des travaux électriques de la salle des Associations.

Vu la consultation (N°PA-2018-09-20-BIS) sous la forme d'une procédure adaptée conformément aux articles du code de la commande publique, lancée le 18 juin 2019 pour une remise des offres fixée au 04 juillet 2019 à 17h00.

Considérant qu'aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits et conformément à l'article R2122-2 du code de la commande publique, des devis à plusieurs entreprises ont été demandés.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se réunir lorsque les devis auront été reçus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate qu'aucune offre n'a été reçue. Prend acte de la demande de devis faite à plusieurs entreprises. Reporte la décision d'attribution de ce marché.

6. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2018

Mr le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

7. Recensement de la population en 2020

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

Vu le décret en Conseil d'État n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié définissant les modalités d'application du titre V de la loi n° 2002-276,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485,

Considérant que le recensement sur la commune de VANZY aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne pouvoir au Maire

- ✓ Pour effectuer le recensement de la population sur la commune
- ✓ Pour recruter le personnel nécessaire à la collecte des informations

Accepte le coordinateur communal désigné par Mr le Maire

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY**

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 19 juillet 2019

S'engage à inscrire les crédits nécessaires à la rémunération du personnel recenseur et coordinateur communal au Budget primitif 2020.

8. Enfouissement de réseaux secs – Chemin du Moulin

Monsieur le Maire expose que, le syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute Savoie (SYANE) envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2019, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération citée en objet.

Il est proposé à la commune d'effectuer les travaux pour:

un montant global estimé à :	232 039.00 Euros
avec une participation financière communale s'élevant à :	132 924.00 Euros
et des frais généraux s'élevant à :	6 961.00 Euros

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de VANZY approuve le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe et notamment la répartition financière proposée, et qu'elle s'engage à verser au SYANE sa participation financière à cette opération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve le plan de financement et sa répartition financière

un montant global estimé à :	232 039.00 Euros
avec une participation financière communale s'élevant à :	132 924.00 Euros
et des frais généraux s'élevant à :	6 961.00 Euros

S'engage à verser au SYANE 80% du montant des frais généraux (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 5 569.00 Euros sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux.

Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

S'engage à verser au SYANE sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel soit 106 339,00 euros. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

9. Urbanisme

N° de demande	Projet	Lieu	Décision
DP 074 291 19 x0005	Agrandissement porte d'atelier	Place du Tremblet	Rejetée -Manque de pièces
DP 074 291 19 x0006	Création d'ouverture , escalier et transformation d'une surface agricole en surface habitable	Chemin de la Grenouille	Non opposition
PC 074 291 18X 0002 M01	Modification façades et altimétrie	Route de Chatenod	Accordé

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 19 juillet 2019

10. Questions diverses

✚ Rencontre avec Mr le Sous-Prefet: La rencontre a eu lieu début juillet avec plusieurs élus présents. Une visite de la commune avec un point sur les différents terrains communaux a été faite.

✚ Urbanisme:

Mr le Maire va prendre contact avec les services de l'état concernant le plan des risques naturels.

Une demande pour reprendre l'ancienne carrière aux Vorziers a été reçue.

✚ Subventions: Un point est fait avec les conseillers sur les sommes à percevoir.

✚ Manifestations sur la commune:

- Fête du Pain: 1^{er} septembre 2019. Une réunion pour organiser la journée est prévue.

Toutes les personnes qui souhaitent nous aider lors de cette journée sont les bienvenues. Merci de prendre contact avec le secrétariat de mairie (par téléphone: 04.50.32.20.17 ou par mail : secretariat@vanzy.fr).

- Concert au château avec différents groupes le 14 septembre 2019 .

✚ Bulletin municipal: Mr le Maire souhaiterait une rencontre avec les conseillers pour la publication d'un nouveau bulletin.

✚ Conteneur pour le tri selectif: Une pose de trois conteneurs à tri selectif est envisagée pour le hameau de Chatenod. Mr le Maire souhaite rencontrer certains habitants concernés avant de lancer les travaux de terrassement pour l'implantation.

✚ Ordures ménagères:

- Il est rappelé aux utilisateurs des conteneurs à ordures ménagères de ne pas déposer de gros cartons. Les horaires des trois déchèteries sont disponibles sur le site de la commune.

- Chemin de Martian, une demande a été reçue pour changer l'emplacement des conteneurs. Les élus ne souhaitent pas modifier l'emplacement pour le moment, par mesure de sécurité. Des études et des demandes de devis sur cette route sont en cours.

✚ Les élus discutent des limites du domaine public et du domaine privé notamment suite à des constructions qui n'ont pas été déclarées en mairie.

✚ Reception de courriers: Mr le Maire fait lecture du courrier de remerciement d'un habitant de Chatenod pour le soutien des élus.

Remerciement de l'association de fils en aiguilles pour la subvention de la mairie.

✚ Errance des Chats: La commune a demandé un soutien financier à 30 millions d'amis pour la mise en place d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants. Une convention est en cours, la commune doit se renseigner sur les tarifs pratiqués par les vétérinaires.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 19 juillet 2019

- ✚ Frontaliers: Toutes personnes de nationalité suisse ou non et travaillant dans le canton de Genève sont invitées à se faire connaître en mairie. Chaque année, la commune reçoit une dotation au titre de la compensation financière genevoise proportionnelle au nombre de frontaliers résidant sur la commune.


- ✚ Un arbre d'essence peuplier s'était abattu en juillet 2016 sur une passerelle communale, occasionnant des dommages sur des gardes-corps métalliques. Après avoir recours à l'avocat de notre assurance, l'affaire est réglée.

- ✚ Facture d'eau: Les habitants de la commune ont maintenant la possibilité de payer leur facture d'eau sur internet, disponible 7 jours sur 7, 24h sur 24, de n'importe où, pour un paiement par carte bancaire ou par prélèvement unique, cette offre est sans frais pour l'utilisateur. L'administré accède au service soit sur le site de la commune (www.vanzy.fr) soit sur le site de la direction générale des finances publiques (www.tipi.budget.gouv.fr). Le prélèvement annuel est également possible sur simple demande au secrétariat de mairie (secretariat@vanzy.fr).

- ✚ Mr le Maire informe les conseillers de la date du forum des collectivités et congrès des Maires de Haute-Savoie, le 8 et 9 novembre, ainsi que du congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité de France, le 19, 20 et 21 novembre 2019. Une réponse de la part des élus, dans le cas d'une participation à l'un des deux congrès, est demandée avant le 6 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h53

Le secrétaire de séance,
Marie-France CHARPENTIER



Le Maire,
Jean-Yves MÂCHARD

